

REVISION DU PLU – Camblanes et Meynac

Enquête publique : du 03/11/2025 au 03/12/2025

Bilan de la concertation

La délibération du 14 décembre 2020 lance l'ambition pour la collectivité de réviser son PLU, en mettant en avant, que celui-ci, approuvé en juin 2013, doit s'inscrire dans une démarche environnementale au regard des enjeux climatiques, de la préservation des paysages, du maintien de la biodiversité et de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021. Cette construction doit s'inscrire dans une certaine cohérence avec les communes limitrophes. L'ambition est de pouvoir assurer un équilibre entre développement maîtrisé et protection de l'environnement.

En suivant, l'avis de publicité réglementaire a été édité le 15 janvier 2021, affiché en mairie et mis à disposition sur le site internet de la municipalité.

Le 05 juillet 2021, à la suite de la commande publique à procédure adaptée et de l'avis de la commission qui a examiné les offres reçues, le cabinet Métaphore a donc été sélectionné comme bureau d'étude par délibération du Conseil Municipal.

Le 02 août 2021, un registre a été ouvert en mairie pour l'intégralité du public qui souhaite faire part de leurs commentaires. Au 07 juillet 2025, celui-ci comporte 9 commentaires.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023, il a été présenté, lors d'un débat, l'orientation sur le projet de développement et d'aménagement durable (PADD) à l'ensemble des élus communaux. Celui-ci s'articule en deux grandes parties :

- La définition du projet d'accueil (hypothèses d'évolution démographique, besoins en logements, surfaces constructibles...)
- Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement.

Les échanges de ce débat ont été publiés sur le site internet de la municipalité en suivant.

Dans le cadre de la concertation, il a été décidé de réunir le 25 février 2025 l'ensemble des agriculteurs de la commune, au regard :

- Des secteurs agricoles présents,
- De la crise viticole actuellement en cours.

A l'issue de cette rencontre, des entretiens individuels ont été menés afin de pouvoir protéger autant que faire se peut le maintien de l'activité agricole et son développement.

Toujours dans une démarche d'échange et d'anticipation réglementaire, une réunion en présence des futures personnes publiques associées a été engagée le 28 mars 2025, permettant d'asseoir réglementairement le projet en cours. Etaient notamment présents, les

services de l'Etat, le Département de la Gironde, le Sysdau, la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, et les chambres consulaires.

Enfin le 20 mai 2025, une réunion publique, réunissant environ 200 personnes, s'est tenue à destination de la population afin de présenter le projet de révision du PLU prenant en compte l'intégralité de la démarche depuis son lancement.

L'ensemble de la population avait été conviée grâce à la distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'un avis de tenue de ladite réunion publique. Par ailleurs, l'information avait également été relayée sur les supports de communication numériques de la commune (site internet, application Intramuros).

Pour mémoire, en parallèle de toutes les échéances rappelées ci-dessus, le journal municipal « Message » a permis à la population en mars 2021, octobre 2021, février 2023, juin 2023, novembre 2023 et novembre 2024 d'être informée de l'avancement de la révision du PLU de la commune.

**Annexe : présentation réunion publique du 20/05/2025*